

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2021-421

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture du Tarn / Secrétariat Général

81-2021-11-09-00001 - Décision DIR-2021-11-01 Fixation tarifs 2022 - Repas accompagnants Centre hospitalier de Lavaur (1 page)

Page 3

Préfecture du Tarn

81-2021-11-09-00001

Décision DIR-2021-11-01 Fixation tarifs 2022 -
Repas accompagnants Centre hospitalier de
Lavaur



DECISION
DIR- 2021-11-01

Objet : Fixation tarifs 2022 – Repas accompagnants.

Le Directeur,

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 6143-7,

VU le Décret n° 2005-1474 du 30 novembre 2005, et le 3° de l'article R6145-36 relatif à la fixation des produits autres que ceux versés par l'assurance maladie et ceux liés à l'activité hospitalière,

DECIDE

Article 1 :

De fixer comme suit les différents tarifs :

REPAS :

- Repas accompagnant 7,70 €
- Nuit + petit déjeuner accompagnant 10,00 €

Article 2 :

La présente décision prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Fait à LAVAUR, le 09 novembre 2021

Le Directeur,

Olivier RASTOUIL



1 Place Vialas – BP 85 – 81500 LAVAUR
Standard : 05 63 58 81 81 – Secrétariat de Direction : 05 63 58 80 00 – Fax : 05 63 58 84 99